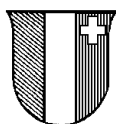


# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 18, du 7 mai 2010

Non soumis au référendum



## Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2009

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 22 février 2010, et de la commission de gestion et des finances,  
*décède:*

**Article premier** Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2009, à savoir:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges .....	1.913.114.792,87	
Total des revenus .....		1.880.462.445,81
Excédent de charges .....		32.652.347,06
 <i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses .....	92.254.198,05	
Total des recettes .....		42.422.239,74
Investissements nets .....		49.831.958,31
Investissements nets .....	49.831.958,31	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement .....		80.933.364,56
Solde reporté à l'actif du bilan .....		- 31.101.406,25

*Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan*

au 31 décembre 2009, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2009.

**Art. 2** Sont approuvés les dépassements de crédits suivants:

*Compte de fonctionnement*

Service financier, 381315 Réserve pour investissements d'intérêt économique	+ 12.000.000,00
Service de l'économie, 390731 Attrib. fonds de promotion de l'économie	+ 1.500.000,00
Service de l'emploi, 390730 Attrib. fonds d'intégration professionnelle	+ 3.750.000,00

**Art. 3** La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2009, est approuvée.

**Art. 4** Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

Neuchâtel, le 27 avril 2010

Au nom du Grand Conseil:

*La présidente,*  
M. Maire-Hefti

*Les secrétaires,*  
C. Dupraz  
Ph. Bauer